

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à AUTORISATION

Par arrêté n° 36-2023-02-06-00001 du 6 février 2023, une enquête publique sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

### SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE - Parc éolien sur les communes de Brion et La Champenoise

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Brion et La Champenoise
- ◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE - 18, rue du 4 septembre - 34 500 BÉZIERS
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de construction de huit aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur Brion et La Champenoise. (Les emplacements exacts de ces éoliennes peuvent être consultés dans le dossier d'enquête publique).
- ◆ **RUBRIQUE** : n° 2980, al 1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'autorisation

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2980-1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1 - Comprenant au moins un aérogénérateur dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m	Nombre d'aérogénérateurs	8	Autorisation (6 km)
		Diamètre rotor maximum	131 m	
		Hauteur maximale de mât (en sommet de nacelle)	103,7 m	
		Hauteur maximale en bout de pale Puissance unitaire maximale	165 m 4 MW	

- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du jeudi 9 mars 2023 – 09:00 au mardi 11 avril 2023 – 17:00
- ◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :
  - sur le site du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4422>  
Un lien vers ce site sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;
  - sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, dans les mairies de Brion et La Champenoise :

#### Mairie de Brion :

- ◆ lundi : 13:30–17:00
- ◆ mardi : 08:30–12:30, 13:00–17:00
- ◆ mercredi : 08:30–12:30, 13:00–16:00
- ◆ jeudi : 08:30–12:30, 13:00–17:00
- ◆ vendredi : 08:30–12:30

#### Mairie de La Champenoise :

- Horaires jusqu'au 1<sup>er</sup> avril :
- ◆ Lundi et Vendredi : 8:30 – 12:30
  - ◆ Mardi, Mercredi et Jeudi 13:15 – 17:15
- À partir du 1<sup>er</sup> avril :
- ◆ Lundi et Vendredi : 8:30 – 12:30
  - ◆ Mardi et Jeudi : 8:30 – 12:30, 13:00 – 17:00
  - ◆ Mercredi 13:15 – 17:15

**ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. La consultation du support papier du dossier d'enquête publique ne pourra se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.**

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :
  - ◆ du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- ◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses contributions :
  - sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4422>, ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-4422@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4422@registre-dematerialise.fr). Les contributions transmises par voie électronique seront publiées et consultables par le public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4422> ;
  - sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête dans les mairies de Brion et La Champenoise ;
  - par correspondance dans les mairies de Brion et La Champenoise, à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.
  - Les contributions du public reçues avant le jeudi 9 mars 2023 – 09:00 et après le mardi 11 avril 2023 – 17:00 ne seront pas prises en compte.
  - Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**ATTENTION : la mairie de La Champenoise est fermée du lundi 27 mars au vendredi 7 avril 2023 inclus. Les observations écrites sur le registre d'enquête papier ne pourront se faire que dans la mairie de BRION pendant cette période.**

- ◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Maël MERALLI-BALLOU, directeur associé, responsable développement, - société SÉPALE- pour le compte de la SAS DU PARC ÉOLIEN DE LA GONDONNERIE, 59, rue de l'Abondance - 69003 LYON - m.meralli@sepale.com - 06 80 07 39 69, ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction du développement local et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUX Cedex.

### COMMISSION D'ENQUÊTE

- ◆ M. Hubert JOUOT, vice-amiral 2e section - M. Jean BENOIT, directeur d'école à la retraite, M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie, ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête. M. Hubert JOUOT, a été désigné président de cette commission. En cas de défaillance de M. Hubert JOUOT, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean BENOIT.
- ◆ Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête siègera à la mairie de Brion et La Champenoise, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

Mairie de Brion	Mairie de La Champenoise
Le jeudi 9 mars 2023 – de 14:00 à 17:00	
	Le samedi 18 mars 2023 – de 09:00 à 12:00
Le vendredi 24 mars 2023 de 09:00 à 12:00	
Le mercredi 29 mars 2023 de 09:00 à 12:00	
	Le mardi 11 avril 2023 – de 14:00 à 17:00

- Afin d'assurer une permanence, la mairie de La Champenoise sera exceptionnellement ouverte le samedi 18 mars 2023 de 9:00 à 12:00.
- ◆ Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie de Brion et La Champenoise, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement et sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Indre (<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>).
- ◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, les mairies de Brion et La Champenoise, communes siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Bretagne, Liniez, Saint-Valentin, Ménétréols-sous-Vatan, Levroux, Vineuil, Bouges-le-Château, La Chapelle-Saint-Laurian, Vatan. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>